

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Dany Fournier directeur général/greffier-trésorier par intérim
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024;**
4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Dépôt de la planification des besoins d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036;
 - 4.2. Adoption de la version finale de la politique de gestion d'actifs de la Municipalité de Sainte-Claire;
 - 4.3. Résolution autorisant la redistribution de postes budgétaire – année 2024;
 - 4.4. Nomination du directeur général par intérim – répondant du bureau de la SAAQ de Sainte-Claire – Autorisation de signature du contrat de service -Permis et immatriculation;
 - 4.5. Résolution – Entente Passeport animal inc. - Année 2024;
5. **DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2024-747 concernant la défense d'injurier un agent de la paix ou un fonctionnaire municipal ;

- 5.2. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'ajouter des panneaux lumineux pour les deux traverses piétonnières à l'intersection des rues de l'Église et Principale;
 - 5.3. Octroi d'un mandat dans le cadre de l'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la route 277 entre Saint-Anselme (partie Sud) et Sainte-Claire;
 - 5.4. Résolution autorisant la Municipalité de Sainte-Hénédine à effectuer une étude préliminaire dans le cadre de la réfection d'un tronçon de 2,62 km et d'une étude de géotechnique sommaire de la route St-Olivier;
 - 5.5. Résolution autorisant un droit de passage temporaire à l'intersection de la rue de l'Érablière et la future rue desservant le nouveau développement Poulin;
- 6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
- 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2024;
 - 6.2. Demande de dérogation mineure numéro 2024-09;
 - 6.3. Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 73, rue Principale;
- 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 7.1 Suivi des comités;
 - 7.2 Résolution afin d'abroger la résolution 80-2010 – programme de remboursement des couches lavables;
- 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
- 8.1 Documents d'information;
 - 8.2 Affaires MRC de Bellechasse;
 - 8.3 Motion de félicitations – Noémie O'Farrell;
 - 8.4 Motion de félicitations à l'industrie Prévost – 100^{ème} anniversaire de fondation;
- 9. Approbation des comptes;**
- 10. Lecture de la correspondance**
- 10.1 Lettre de remerciements de Monsieur Yvan De Blois dans le cadre de l'organisation de l'activité entourant le legs de ses archives;
 - 10.2 Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse - Dossier Fête 200^e;

- 10.3 Dépôt de deux lettres du ministère des Transports – modification de la limite de vitesse dans le secteur de la rue de l'Église et ajout d'un arrêt à l'intersection des routes Abénakis et Saint-Jean Nord;
- 10.4 Dépôt d'une correspondance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud – dossier des agrandissements des écoles Morissette et Provencher;

11. Affaires nouvelles

- 11.1 Demande de soutien financier pour l'organisme de la Coop de santé des Monts de Bellechasse;
- 11.2 Souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Nérée;
- 11.3 Demande de commandite – Finissants de 6^e année de l'École primaire Saint-Anselme;
- 11.4 Demande de commandite – Marche pour la survie au cancer – Accueil-Sérénité;
- 11.5 Adhésion à la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin – 2024-2025;
 - 11.6 Invitation 16^e Souper Bénéfice – Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;
 - 11.7 Demande d'autorisation – Parade de Noël et sécurité incendie du Comité familles-ainés;
 - 11.8 Invitation au Colloque sur l'avenir des églises de Bellechasse;
 - 11.9 Demande de commandite – Fondation Jonction pour elle;
 - 11.10 Invitation au 8^{ème} Gala Bellechasse;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

260-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

11.11 Invitation de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire - Soirée bière et saucisses

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

261-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, tels que présentés.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Dépôt de la planification des besoins d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud demande aux municipalités et MRC de remplir le formulaire dédié aux prévisions des besoins d'espace futurs dans le cadre du PQI 2026-2036;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Claire désire informer le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud des futures perspectives de développement et de la situation économique et des infrastructures de la Municipalité de Sainte-Claire, et ce, pour les 10 prochaines années;

Par ces motifs;

262-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de transmettre le formulaire dédié aux prévisions des besoins d'espace futurs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036;

QUE ladite résolution soit transmise à Me Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles.

4.2 Adoption de la version finale de la politique de gestion d'actifs de la Municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a effectué un audit de performance dans le cadre de la gestion des actifs de la municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé un état d'avancement de l'application des recommandations à la CMQ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'adopter une politique sur la gestion des actifs de la municipalité;

Par ces motifs;

263-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la politique de gestion d'actifs, version finale de la municipalité de Sainte Claire soit adoptée et qu'elle soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

4.3 Résolution autorisant la redistribution de postes budgétaire – année 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de redistribuer certaines dépenses selon la nature de celle-ci;

CONSIDÉRANT que lesdites dépenses doivent être affectées à l'excédent non-affecté et à l'excédent affecté du 200^{ème} ;

Par ces motifs;

264-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde d'autoriser le directeur général/greffier-trésorier par intérim de redistribuer les postes de grand-livre des dépenses suivantes :

QUE soit retirée la dépense au montant de 784,75 \$ (dépense Hydro-Québec) au poste de grand-livre numéro 02-130-00-681-08 et d'ajouter ladite dépense à l'excédent accumulé affecté du 200^{ème};

QUE la dépense de 6 578,54 \$ (dépense de la municipalité pour le 200^{ème}) soit affectée à même l'excédent non affecté;

QUE la dépense de 10 507,78 \$ (dépense aux fins du 200^{ème}) soit défrayée à même l'excédent accumulé affecté du 200^{ème} ;

QU'un montant résiduel de 16 049,32 \$ soit affecté à même l'excédent affecté aux fêtes du 200^{ème} et remis à cet organisme pour la poursuite des activités pour les années subséquentes;

QUE le montant de 12 485,53 \$ pour l'installation d'une entrée électrique au Parc Prévost soit défrayé à même l'excédent accumulé non-affecté au lieu de l'excédent accumulé affecté Fête du 200^{ème};

QUE la résolution numéro 169-2022 soit abrogée.

4.4 Nomination du directeur général par intérim – répondant du bureau de la SAAQ de Sainte-Claire – Autorisation de signature du contrat de service - Permis et immatriculation

265-2024

Il est résolu par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents : que :

QUE M. Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim puisse, par les présentes, signer pour et au nom de l'organisme tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation, reliés au contrat confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

4.5 Résolution – Entente Passeport animal inc. - Année 2024

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens*;

ATTENDU que ce règlement vise principalement à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;

ATTENDU que la mise en place de cette gestion ne peut être faite par les employés actuels en place;

ATTENDU que l'embauche d'une ressource serait plus coûteuse que de conclure une entente avec un tiers;

ATTENDU que la firme Passeport animal inc. sera également en charge de la gestion des animaux errants;

ATTENDU qu'il reste que 3 mois pour l'année 2024, ledit contrat sera payable à la demande selon les prix à l'annexe B;

ATTENDU que pour l'année 2024, il y aura un début de recensement de licence de chien émis par la firme Passeport animal inc., dû au délai très restreint de l'année 2024, et ce au coût de 30 \$ par licence par année selon le règlement 2015-611 article 9.2.5;

Par ces motifs;

266-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents de conclure une entente avec Passeport animal inc. du 8 octobre au 31 décembre 2024 selon le prix à la demande de l'annexe B afin de faire respecter le règlement numéro 2015-611;

D'autoriser monsieur Dany Fournier, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer ladite entente au nom de la municipalité de Sainte-Claire.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2024-747 concernant la défense d'injurier un agent de la paix ou un fonctionnaire municipal

Je, soussignée, Sylvie Leblond, conseillère, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 2024-747 concernant la défense d'injurier un agent de la paix ou un fonctionnaire municipal.

Un projet de règlement est présenté par Mme la conseillère Sylvie Leblond.

Sylvie Leblond, conseillère

5.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'ajouter des panneaux lumineux pour les deux traverses piétonnières à l'intersection des rues de l'Église et Principale

CONSIDÉRANT que la demande d'installer des panneaux lumineux pour les deux traverses piétonnières a été adressée à la municipalité par les citoyens du secteur, afin que les enfants puissent se diriger à l'école Morissette située dans la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que les deux traverses piétonnières doivent emprunter la rue de l'Église qui est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en accord d'ajouter des panneaux lumineux pour les deux traverses piétonnières à l'intersection des rues de l'Église et Principale;

Par ces motifs;

267-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de demander par la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'installer deux panneaux lumineux pour les traverses à l'intersection des rues de l'Église et Principale;

QUE ladite demande soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

5.3 Octroi d'un mandat dans le cadre de l'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la route 277 entre Saint-Anselme (partie Sud) et Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que suite à des commentaires des entreprises et de citoyens de Sainte-Claire, afin d’avoir un rapport sur les enjeux et de la sécurité de la route 277 entre Saint-Anselme et Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de M. André Caron ancien directeur du Ministère des Transports afin de préparer un rapport sur ses recommandations et ses argumentaires à présenter au ministère des Transports afin de justifier un investissement important de ladite route;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

Par ces motifs;

268-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents de confier le mandat à M. André Caron selon l’offre déposée en date du 22 août 2024 et qui est estimé à un coût maximal de 12 000 \$;

QUE ladite dépense soit défrayée par l’excédent accumulé non affecté.

5.4 Résolution autorisant la Municipalité de Sainte-Hénédiine à effectuer une étude préliminaire dans le cadre de la réfection d’un tronçon de 2,62 km et d’une étude de géotechnique sommaire de la route St-Olivier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hénédiine a procédé à une demande de prix de gré à gré auprès de deux firmes d’ingénieur pour la réalisation d’une étude préliminaire dans le cadre de la réfection d’un tronçon de 2,62 km et d’une étude géotechnique sommaire de la route St-Olivier et que le coût de participation de la municipalité de Sainte-Claire est de 50% selon l’entente signée entre les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT que ladite route présente des déformations importantes dues à l'effet du gel chaque année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hénédine a soumis à la municipalité de Sainte-Claire le coût desdites études, et ce, pour un montant d'environ 32 000 \$ de la firme Arpo-Groupe conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hénédine a reçu une subvention de l'ordre de 20 000 \$ pour ce projet;

Par ces motifs;

269-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Sainte-Hénédine à procéder à l'une étude préliminaire dans le cadre de la réfection d'un tronçon de 2,62 km et d'une étude de géotechnique sommaire de la route St-Olivier;

QUE la participation financière de la municipalité de Sainte-Claire s'élève à environ 7 000 \$ au maximum;

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

5.5 Résolution autorisant un droit de passage temporaire à l'intersection de la rue de l'Érablière et la future rue desservant le nouveau développement Poulin

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande du promoteur du développement Poulin d'utiliser la future rue qui donne accès à son développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité accorde un droit de passage temporaire sans frais sur son terrain pour des travaux de préparation dudit développement domiciliaire pour une période n'excédant pas le 30 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le promoteur se doit de circuler sur le lot 3 941 938 lors du transport de matériel;

CONSIDÉRANT que le promoteur est responsable de la construction et l'entretien des infrastructures ainsi que de maintenir l'environnement propre dédié au passage temporaire sur ledit lot;

CONSIDÉRANT que le promoteur devra remettre le terrain en bon état et sans contamination;

CONSIDÉRANT que le promoteur devra se munir d'une assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée du droit de passage temporaire;

CONSIDÉRANT que si toutes les clauses de la présente résolution ne sont pas respectées, le droit de passage temporaire sur le lot 3 941 938 sera annulé par la direction générale ou par le coordonnateur des travaux publics par un simple écrit au promoteur du Développement Poulin;

Par ces motifs;

270-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un droit de passage temporaire au promoteur du Développement Poulin selon les considérants ci-haut mentionnés et selon les conditions suivantes :

QU'un produit anti-poussière (calcium) soit installé régulièrement sur le lot 3 941 938

afin d'éviter des désagréments dans le secteur;

QU'il est possible de reconduire ledit droit de passage temporaire après entente entre les parties, et ce, par résolution du Conseil municipal;

QUE si le terrain (lot 3 941 938) est contaminé selon les critères du ministère de l'Environnement, le promoteur sera responsable des coûts de la décontamination;

QUE lors d'opération de transport du matériel par des véhicules lourds sur le lot 3 941 938, le nettoyage de la rue de l'Érablière devra être fait par un camion balai avec aspirateur et muni d'un système d'arrosage et ce, deux fois par semaine soit le mercredi et le vendredi.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2024

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 24 septembre 2024.

6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2024-09

Les membres du Conseil désirent reporter à la séance du 4 novembre 2024 la décision dans le cadre de la dérogation mineure 2024-09, considérant qu'il y a été porté à leur attention des éléments nouveaux dans ce dossier. Par conséquent, ils demandent à ce que le dossier soit analysé de nouveau par le Comité consultatif d'urbanisme.

6.3 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 73, rue Principale

Les membres du Conseil désirent reporter à la séance du 4 novembre 2024 la décision dans le cadre du PIIA au 73, rue Principale, considérant qu'il y a été porté à leur intention des éléments nouveaux dans ce dossier (photo et croquis). Par conséquent, ils demandent à ce que le dossier soit analysé de nouveau par le Comité consultatif d'urbanisme.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

7.2 Résolution afin d'abroger la résolution 80-2010 – programme de remboursement des couches lavables

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a annoncé un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durable;

CONSIDÉRANT que les résidentes et résidents de la Municipalité de Sainte-Claire ont la possibilité de présenter une demande d'aide audit programme de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le comité familles et aînés de la Municipalité de Sainte-Claire recommande de cesser le programme de remboursement des couches lavables;

Par ces motifs;

271-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'abroger la résolution 80-2010;

QUE ladite résolution soit transmise au comité familles et aînés de la Municipalité de Sainte-Claire.

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaire MRC de Bellechasse

8.3 Motion de félicitations – Noémie O'Farrell

Mme la conseillère Guylaine Lemelin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de madame Noémie O'Farrell, native de Sainte-Claire qui a remporté son premier prix Gémeaux, décrochant le prix du meilleur premier rôle féminin dans la série dramatique annuelle pour son rôle Agnès Sullivan et ce, dans la populaire série Sorcière.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal désirent féliciter madame O'Farrell pour ses accomplissements professionnels.

8.4 Motion de félicitations à l'industrie Prévost – 100^{ème} anniversaire de fondation

M. le conseiller Yves Béchard présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'industrie Prévost (Volvo) de Sainte-Claire, dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de fondation et que l'ensemble de la population de Sainte-Claire est très fier d'avoir dans sa localité depuis aussi longtemps cette superbe industrie.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil municipal félicitent l'industrie Prévost (Volvo) ainsi que l'ensemble du personnel pour le 100^{ème} anniversaire de fondation et est fière de pouvoir compter sur cette industrie florissante.

9. Approbation des comptes

272-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général par intérim, en date du 7 octobre 2024, et d'autoriser le directeur général par intérim à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Lettre de remerciements de Monsieur Yvan De Blois dans le cadre de l'organisation de l'activité entourant le legs de ses archives

Monsieur Yvan De Blois et sa famille désirent remercier la Municipalité lors de l'évènement de l'activité entourant le legs de ses publications et archives qui a eu lieu le 18 août 2024 à la bibliothèque l'Évasion. Ils désirent aussi remercier sincèrement et de façon en particulier mesdames Guylaine Aubin, mairesse et Josée Morin, responsable de la bibliothèque.

10.2 Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse - Dossier Fête 200^e

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil une résolution de la Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse afin de souhaiter aux municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Lazare-de-Bellechasse de magnifiques célébrations et un très joyeux anniversaire.

QUE soient adressées nos plus sincères félicitations aux différents comités bénévoles organisateurs qui ont su organiser des événements hauts en couleur dignes de leurs communautés.

10.3 Dépôt de deux lettres du ministère des Transports – modification de la limite de vitesse dans le secteur de la rue de l’Église et ajout d’un arrêt à l’intersection des routes Abénakis et Saint-Jean Nord

Le directeur général par intérim dépose au Conseil deux lettres de M. Patrick Houle, directeur général par intérim dans le cadre d’une demande de diminution de la vitesse dans le secteur de la rue de l’Église ainsi que l’ajout d’un arrêt à l’intersection des routes Abénakis et Saint-Jean Nord appartenant au ministère des Transports. Celui-ci désire informer les membres du conseil que différents relevés sont nécessaires afin de permettre les analyses de sécurité et ainsi obtenir un portrait plus précis de la situation. Par conséquent, les résultats des analyses seront transmis à la municipalité d’ici la mi-décembre 2024.

10.4 Dépôt d’une correspondance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud – dossier des agrandissements des écoles Morissette et Provencher

Le directeur général par intérim dépose au Conseil une correspondance de la directrice générale du Centre de services de la Côte-du-Sud qui désire informer les membres du conseil qu’un écrit provenant du ministère de l’Éducation mentionnant les informations suivantes :

- Une somme nous est versée afin de réaliser une étude de faisabilité pour un projet d’agrandissement des écoles Morissette et Provencher, situées respectivement à Sainte-Claire et à Saint-Anselme.
- Il importe de préciser que cette somme ne confirme pas l’acceptation du projet : le ministère se réserve le droit de ne pas poursuivre la conception d’un projet à la suite des études si celui-ci ne répond plus aux critères de sélection.

- Un appel de services professionnels doit être effectué par le centre de services scolaire, précisant que le projet s'effectuera en deux phases et que sa réalisation n'est pas garantie.
- Nous débuterons donc nos travaux et vous tiendrons informés des avancements.

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de soutien financier pour l'organisme de la Coop de santé des Monts de Bellechasse

Le dossier est reporté à une séance ultérieure afin d'avoir plus d'informations.

11.2 Souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Nérée

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Nérée organise son 29^e souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT que cet événement permet d'amasser des fonds pour la poursuite de la mission de divers organismes de Saint-Nérée;

Par ces motifs;

273-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une commandite de 100 \$ pour le souper bénéfice à Saint-Nérée.

11.3 Demande de commandite – Finissants de 6^e année de l'École primaire SaintAnselme

CONSIDÉRANT que l'École primaire de Saint-Anselme est à préparer son album des finissants pour les élèves de 6^e année, remise de diplôme et d'une sortie de fin d'année plus extravagante;

CONSIDÉRANT que des jeunes de Sainte-Claire fréquentent cette école primaire au niveau de la 6^e année;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite auprès de notre municipalité pour une commandite;

Par ces motifs;

274-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de commanditer un montant de 100 \$ pour l'album des finissants de l'École primaire de Saint-Anselme pour les élèves de 6^e année, remise de diplôme et d'une sortie de fin d'année plus extravagante;

11.4 Demande de commandite – Marche pour la survie au cancer – Accueil-Sérénité

CONSIDÉRANT que la demande a été acheminée à la municipalité le 1^{er} août dernier à une adresse courriel qui n'est plus existante et que ladite demande a été réacheminée le 12 septembre dernier à la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Accueil-Sérénité pour l'organisation de la « Marche pour la survie au cancer » qui s'est déroulée le 28 septembre dernier en avant-midi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent participer financièrement à ladite activité comme par les années passées;

Par conséquent;

275-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un montant de 300 \$ à l'organisme Accueil-Sérénité pour l'organisation de la « Marche pour la survie au cancer » qui s'est déroulée le 28 septembre dernier en avant-midi.

11.5 Adhésion à la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin – 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce Bellechasse Etchemins (CCBE) est un organisme de développement régional;

CONSIDÉRANT que la CCBE représente la communauté d'affaires et permet de diffuser et aider nos entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'être un partenaire avec la CCBE afin d'aider nos entreprises locales;

Par ces motifs;

276-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents de confirmer le renouvellement de l'adhésion à la CCBE pour la saison 2024-2025 au montant de 660 \$ avant taxes.

11.6 Invitation 16^e Souper Bénéfice – Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland organise son 16^e souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT que cet événement permet d'amasser des fonds pour la poursuite de la mission de l'organisation des loisirs de sa municipalité;

Par ces motifs;

277-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une commandite de 100 \$ pour le souper bénéfique de Saint-Damien-de-Buckland.

11.7 Demande d'autorisation – Parade de Noël et sécurité incendie du Comité familles-aînés

278-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents :

D'autoriser le Comité familles-aînés à tenir son activité de parade du Père-Noël dans les rues de la municipalité le 21 décembre prochain entre 15h30 et 18h00;

QU'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la sécurité lors de l'évènement du 21 décembre prochain.

11.8 Invitation au Colloque sur l'avenir des églises de Bellechasse

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse organise un colloque sur l'avenir des églises de Bellechasse le 1^{er} novembre 2024 à l'église de Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que l'avenir des églises, monuments patrimoniaux qui trônent au cœur des villages de Bellechasse et qui est important de préserver de patrimoine;

Par ces motifs;

279-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser les 4 personnes du comité de sauvegarde de l'église à participer à cette activité au coût de 35\$ par personne.

11.9 Demande de commandite – Fondation Jonction pour elle

280-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un montant de 200 \$ à la Fondation Jonction pour Elle pour les femmes et les enfants victimes de violence.

11.10 Invitation au 8^{ème} Gala Bellechasse

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse organise le 8^{ème} Gala Bellechasse le 7^{er} novembre 2024 à la Maison de la Culture de Bellechasse;

281-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Guylaine Aubin et Sylvie Leblond à participer à cette activité.

11.11 Invitation de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire - Soirée bière et saucisses

CONSIDÉRANT l'invitation de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire à participer à une soirée bière et saucisses le 26 octobre 2024;

282-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de Guylaine Aubin pour une soirée bière et saucisses soit 35 \$ pour le souper-soirée et 15 \$ pour la soirée et ce, pour un montant total de 35 \$ qui se tiendra le samedi 26 octobre 2024.

QUE les frais soient assumés par la municipalité.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement sur le son du système dans la salle du conseil;
- Questionnement sur l'avis pour le nettoyage du réseau d'eau potable, bien vouloir inscrire la journée par secteur du réseau (ex : lundi 31 septembre 2024 secteur des rues Chabot, Lacasse, Tanguay, etc...);
- Questionnement sur l'analyse du cours d'eau Labrecque par la MRC de Bellechasse;
- Questionnement sur le Développement Poulin;
- Questionnement sur le nouveau règlement 2024-747;
- Questionnement par rapport au point 5,3;
- Questionnement sur le transport des camions lourds dans le secteur de la Rivière-Étchemin en direction de saint-Malachie;
- Demande d'enregistrer les séances du Conseil.

13. Levée de la séance

283-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Dany Fournier

Directeur général/greffier-trésorier par intérim

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.